

COMMUNE DE VIGY



Nombre de membres élus : 19

Nombre de membres qui se trouvent en fonction : 19

Nombre de membres qui ont assisté à la séance : 15

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU TROIS OCTOBRE DEUX MIL VINGT-QUATRE

à 19 heures 05, en Mairie (salle socio-culturelle), sous la présidence de M. Sylvain WEIL, Maire

Présents : Sylvain WEIL, Isabelle MULLER, Véronique GAMMELLA, Boris HUBERT, Nicolas AUBRY, Jean-Philippe BESLER, Nathalie BON, Franck CHIAPPA, Clarisse CHARLET, Sabine PARTICELLI, François PERNET, Hervé PRITRSKY, Nicolas RAVAINÉ, Michel REGIN, Céline TONUS

Absents excusés ayant donné procuration : Kathy GAILLOT (pour Boris HUBERT), Patrick GARRIGUES (pour Isabelle MULLER)

Absents excusés sans procuration : Valentine GABEL

Absents non excusés sans procuration : Nicolas WALGENWITZ

Convocation du 27 septembre 2024.

La séance est ouverte à 19h 05, sous la présidence de M. WEIL, Maire, qui constate que le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : M Nicolas RAVAINÉ, élu à l'unanimité.

N° 2024/05/003

Objet : Convention de mise à disposition d'un local à THEATR'HALL

Vu l'avis favorable de la Commission « Association et vie culturelle » en date du 23 septembre 2024,

Dans sa politique d'accompagnement et de soutien aux associations de son territoire, la commune de Vigy-Hessange peut apporter à la fois des aides financières, ainsi que des aides logistiques aux associations engagées dans la vie associative, culturelle, artistique et sportive du village.

Afin de pérenniser leurs activités, et de leur permettre de développer des projets à long terme, le Conseil Municipal peut décider de mettre à disposition à titre gratuit des locaux vacants de la commune. Ces mises à dispositions gratuites de locaux sont considérées comme des subventions en nature, qui seront prises en compte lors de l'attribution annuelle des subventions.

Il est proposé de mettre gratuitement à disposition de l'association THEATR' HALL un local de 30 m2 environ situé à l'avant des services techniques de la commune situés rue de la gare à VIGY. Objet : stockage et montage de spectacles de marionnettes. Durée de 1 an, tacitement renouvelable.

Le conseil municipal, ayant entendu l'exposé du Maire, à 16 voix POUR et 1 ABSTENTION,

- **Autorise le Maire à signer la convention de mise à disposition d'un local avec l'association THEATR'HALL**

Pour extrait conforme, Vigy le 4 octobre 2024,

Le Maire, Sylvain WEIL,

